



EB-2006-0285
EB-2006-0286

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE

EN VUE D'OBTENIR UNE AUTORISATION DE CONCESSION DE GAZ ET L'AUTORISATION D'ÉTABLIR UN CERTIFICAT D'INTÉRÊT PUBLIC ET DE NÉCESSITÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DE MARKSTAY-WARREN

Union Gas Limited (ci-après, le « Requêteur ») a présenté une requête datée du 13 novembre 2006 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (ci-après, la « Commission ») aux termes de l'article 9 de la *Loi sur les concessions municipales*, L.R.O. 1990, c. M. 55, telle que modifiée (ci-après, la « Loi »), afin d'obtenir une ordonnance de la Commission établissant les conditions et la période selon lesquelles la Corporation of the Municipality of Markstay-Warren (ci-après, la « Corporation ») accordera, par voie de règlement, au Requêteur le droit de construire et d'exploiter des ouvrages de distribution du gaz et de les agrandir ainsi que d'y effectuer des ajouts dans la municipalité de Markstay-Warren (ci-après, la « Municipalité »). Le Requêteur a également présenté une requête en vue d'obtenir une ordonnance de la Commission déclarant et ordonnant que l'accord des électeurs de la Municipalité à l'égard du règlement n'est pas nécessaire.

Le Requêteur a également présenté, aux termes de l'article 8 de la Loi, une requête visant à obtenir une ordonnance de la Commission qui annule ou remplace des parties ou la totalité du certificat d'intérêt public et de nécessité existant qui est associé aux anciennes municipalités situées dans la Municipalité pour le remplacer par un certificat d'intérêt public et de nécessité unique pour la Municipalité.

Le 1^{er} janvier 1999, l'ancien canton de Ratter et Dunnett et l'ancien canton de Hagar ont été fusionnés pour former la Municipalité. De plus, le 1^{er} janvier 1999, l'ancien canton géographique d'Awrey et des parties des anciens cantons géographiques de Hawley, de Henry, de Loughrin et de Street ont été annexés à la Corporation.

Comment consulter les documents présentés par le Requérant

Des copies de la requête et des documents déposés avant l'audience sont disponibles pour consultation publique dans les bureaux de la Commission, les bureaux du Requérant et le bureau de la Corporation aux adresses indiquées ci-dessous.

Comment participer

Vous pouvez participer à la présente instance de l'une des trois façons suivantes :

1. Vous pouvez faire parvenir une lettre de commentaires à la Commission. Si vous avez l'intention de faire une présentation orale, votre lettre doit inclure une requête à cet effet. Elle doit parvenir à la Commission au plus tard 30 jours après la publication du présent avis.
2. Vous pouvez demander le statut d'observateur afin de recevoir les documents publiés par la Commission durant l'instance. Vous devez présenter votre requête dans une lettre, laquelle doit parvenir à la Commission au plus tard 10 jours après la publication du présent avis.
3. Vous pouvez demander le statut d'intervenant si vous désirez participer activement à l'instance. Vous devez présenter votre requête dans une lettre d'intervention, laquelle doit parvenir au plus tard 10 jours après la publication du présent avis ou, si l'on vous a signifié le présent avis en main propre, au plus tard 10 jours après la date de signification. Votre lettre d'intervention doit décrire la manière dont vous êtes ou pourriez être touché par l'instance et doit préciser si vous représentez un groupe et, le cas échéant, décrire ce groupe et ses membres. La Commission peut choisir de tenir une audience écrite ou orale. Votre lettre d'intervention doit indiquer si vous préférez une audience écrite ou une audience orale et préciser les raisons sur lesquelles votre préférence est fondée. La Commission peut attribuer des dépens dans cette instance. Vous devez indiquer dans votre lettre d'intervention si vous entendez solliciter des dépens auprès du Requérant ainsi que les motifs établissant votre admissibilité aux dépens. Vous devez également remettre une copie de votre lettre d'intervention au Requérant.

Vous désirez obtenir de plus amples renseignements?

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la participation dans le site Web de la Commission à l'adresse suivante : www.oeb.gov.on.ca ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

Comment nous joindre

Lorsque vous répondrez au présent avis, veuillez citer le numéro de dossier de la Commission EB-2006-0285 / EB-2006-0286. Il est également important d'indiquer votre nom, votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse postale et, le cas échéant, votre adresse électronique et votre numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées à l'intention du secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous et parvenir au plus tard à 16 h 45 aux dates prescrites.

Pour votre commodité, la Commission accepte les lettres de commentaires par courrier courant ou électronique. Notre adresse électronique est : BoardSec@oeb.gov.on.ca. Veuillez inclure le numéro de référence du dossier de requête EB-2006-0285 / EB-2006-0286 dans la ligne « objet » de votre courriel.

Les lettres d'intervention doivent être envoyées à la Commission par courrier courant à l'adresse indiquée plus bas. N'oubliez pas de faire parvenir un exemplaire de votre requête d'intervention au Requérant à l'adresse indiquée plus bas.

IMPORTANT

**SI VOUS NE RÉPONDEZ PAS CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS,
LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ
AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE PROCÉDURE.**

ADRESSES

(Pour consulter un exemplaire de la requête)

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319, 27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4

À l'attention de :
M^{me} Kirsten Walli
Secrétaire

Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télec. : 416 440-7656

**Corporation of the Municipality of
Markstay-Warren**
21, rue Main Sud
Markstay (Ontario) P0M 2G0

À l'attention de :
M^{me} Lorraine Demore
Directrice, Ressources humaines,
et responsable des permis de loterie

Tél. : 705 853-4536
Télec. : 705-853-4964

Union Gas Limited (bureau central)
50, promenade Keil Nord
Chatham (Ontario) N7M 5M1

À l'attention de :
M. Patrick McMahon
Chef, Recherche et dossiers
de réglementation

Tél. : 519 436-5325
Télec. : 519 436-4641

**Union Gas Limited (bureau
régional)**
36, rue Charles Est
North Bay (Ontario) P1B 8K7

À l'attention de :
M. Doug French
Directeur de l'exploitation,
Nord-Est

Tél. : 705 475-7914
Télec. : 705 475-7922

Fait à Toronto le 1^{er} décembre 2006.

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Peter H. O'Dell
Secrétaire adjoint